

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 novembre 2016 - 19H30

Présents : M.Mme MANUBY Didier, ANTUNES Fernand, COURTADON Hélène, LOBJOIS Corine, CHAPTARD Michel, GARRACHON Annie, MEUNIER Thierry, FERREIRA Raquel, DE JESUS José, EMPSON Valérie, BARBARIN Jérôme, ROSSIGNOL Alexis arrivé à 19h45, LONCHAMBON Jacqueline, ALVES Laurence, BERTHIER Yannick.

Absents : Mme Mège Isabelle (procuration à Mme Courtadon) M. MAZERON Laurent (procuration à Mme Lobjois), M. ROSSIGNOL Alexis (procuration à Mme Ferreira) arrivé à 19h45, Mme BOUCETTA Mounia (procuration à Mme Empson), M. ESTIER Pascal (procuration à Mme Lonchambon)

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Pratique des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Municipal. Mme Annie GARRACHON, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. Le Maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- TRAVAUX
- FINANCES
- AFFAIRES FONCIERES
- ASSOCIATIONS
- INTERCOMMUNALITE
- PERSONNEL
- QUESTIONS DIVERSES

Public : 8 personnes.

TRAVAUX :

Cimetière : Les pierres de parement sont en cours de pose. Les travaux seront terminés en fin de semaine. Les portails ont été repeints par l'équipe technique puis réinstallés.

Foyer rural : Suite à la réunion avec l'architecte, les travaux devraient se terminer normalement fin décembre. Les employés communaux termineront le chantier par la pose du carrelage dans l'entrée ainsi qu'un tapis spécial « accessibilité ». Par contre, les extracteurs de fumée dans les cages d'escalier seront installés début 2017.

Stade municipal : Le permis de construire est déposé. La consultation des entreprises est en cours. La fin du dépôt des offres aura lieu au plus tard le 12 décembre à 12h00. La visite du chantier a été rendue obligatoire pour les entreprises. La commission d'appel d'offres effectuera l'ouverture des plis puis une analyse des propositions en accord avec le cabinet Mines, sera réalisée afin de valider la consultation au prochain conseil municipal. Les travaux pourraient commencer en début d'année pour se dérouler sur le 1^{er} semestre.

Le choix des cabinets pour les missions de contrôle technique et de Sécurité protection santé a été validé par le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote :

- Mission Contrôle : Cabinet DEKRA pour un montant d'honoraires de 2 160 € TTC
- Mission SPS : Cabinet DEBOST pour un montant d'honoraires de 1 521 € TTC.

Colombarium : La reconstruction est terminée. Les pierres d'ornement sont en cours de pose.

Camping : Le plan de retrait de la toiture amiantée a été effectué par l'entreprise Mazet. Ensuite, l'entreprise Bousset a recouvert la toiture des bâtiments de l'ancien accueil et des sanitaires « bas » avec du bac acier.

Assainissement : Les travaux de réfection des réseaux d'assainissement sont achevés dans le quartier des Cerisiers et la Rue des Chênes. Des contrôles d'étanchéité seront effectués au cours du mois de décembre. Des travaux supplémentaires de busage ont été nécessaires dans la continuité du Chemin des Creux.

Au niveau des Cerisiers, des conduites en fonte seront installées car à cet endroit le réseau a très peu de pente. Des avenants aux travaux seront nécessaires.
La subvention du Conseil Départemental d'un montant de 40 000 € a été accordée. Fin 2016, ce sont 5 chantiers importants qui seront terminés.

FINANCES :

Travaux de mise en accessibilité de la Mairie – La Maison des Jeunes – le cimetière : Le cabinet CRISTINA, retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre, a effectué un descriptif sommaire et une estimation financière de 27 700 € HT . Le Conseil Municipal décide avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, de donner son accord sur le projet présenté. Il autorise le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions au titre du F.I.C. au Conseil Départemental et au titre de la D.E.T.R à l'Etat.

Aménagement de voirie Chemin des Creux : le projet du Cabinet GEO-CONCEPTION d'un montant de 29 510.97 € HT est approuvé par le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, afin de déposer des demandes de subventions au titre du F.I.C. et de la D.E.T.R.

DETR : Le versement de la subvention pour la création d'un parking derrière la Maison de la Musique d'un montant de 20 525 € est intervenu fin octobre.

AFFAIRES FONCIERES :

DIA : Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AV 50-36-96 d'une superficie de 6 510 m² avec 1 habitation, vendues par les consorts BASTERRE au profit de M. MARTINS FERREIRA José Antonio, pour 90 000 € (AV 50 pour 89 500 € et A0 36 et 96 pour 500 €).

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 14 voix pour et 5 abstentions : M. Rossignol Alexis s'abstient en raison de son lien de parenté avec les acquéreurs, Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AY 578 (ex 454) d'une superficie de 1 200 m² vendue par les consorts PONTLEVY au profit de M. et Mme DE ARAUJO ALVES Marc, pour 20 880 €.

Le Conseil Municipal décide de ne pas user du droit de préemption urbain avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, sur les propriétés :

- AK 137 et 281, d'une superficie de 5 066 m², vendues par M. BATISSE François au profit de Maison ETIX Promotions pour 35 462 € (13 440 € pour partie AK 137 et 22 022 € pour partie AK 281).

Lotissement les Frênes : une promesse de vente a été signée pour le lot n° 6, une autre est en attente pour le lot n° 10 en raison de problèmes administratifs du futur acquéreur.

Gare SNCF : Pour la vente des bâtiments de la gare SNCF, M. le Maire va contacter l'EPF-SMAF pour envisager l'acquisition. Le prix reste à déterminer. La voie restera en emplacements réservés au futur PLU. Une proposition d'achat de 30 000 € pourrait être faite. La décision du Conseil municipal est différée à la prochaine réunion.

ASSOCIATIONS :

Amicale Laïque : le local situé au 1^{er} étage du Foyer rural sera mis à la disposition de l'association pour du stockage.

Séances de karaté : pour des raisons pratiques, les cours ont été déplacés de la Maison des Jeunes aux Préfabriqués situés derrière l'école.

Remerciements pour les subventions du Foyer rural et les Amis de la Chartreuse.

INTERCOMMUNALITE :

Avis sur le nom et le siège de la future intercommunalité :

M. le Maire rappelle à l'assemblée le projet de fusion des communautés de communes des Côtes de Combrailles, de Manzat Communauté, étendue à 8 communes de la communauté de communes du Pays de Menat.

Il indique qu'une restitution des travaux des 14 groupes constitués pour analyser les enjeux de cette fusion-extension a eu lieu en « Conférence des Maires » le 17 novembre dernier à Combronde. Il a été également examiné la question du nom de la future communauté ainsi que son siège.

Conformément aux propositions de la « Conférence des Maires », M. le Maire propose au Conseil Municipal de voter sur les propositions suivantes :

- Nom : Combrailles, Sioule et Morge

- Siège : Manzat – 63410 car c'est l'ancien siège et il se situe plutôt géographiquement au centre de la nouvelle intercommunalité.

Le Conseil municipal décide : avec 14 voix pour, 1 contre (M. De Jésus) et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'approuver la proposition concernant le nom de la future communauté,

Il décide avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, d'approuver la proposition concernant le siège de la future communauté,

Le Conseil demande à Madame la Préfète de prendre en compte ces éléments pour la rédaction de l'arrêté de fusion-extension.

Conférence des Maires : Lors de la conférence des Maires du jeudi 17 novembre 2016, de nombreuses propositions ont été relevées dans les différents groupes de travail : groupe social, enfance-jeunesse, voirie, développement économique, culture, agriculture et forêt, restauration collective, tourisme, EHPAD, équipements sportifs, finances et patrimoine.

Entre le 15 et le 30 décembre, les nouveaux délégués communautaires de la nouvelle Comcom élargie devront être élus, soit 4 pour la commune des Ancizes-Comps, un délégué de moins que précédemment. Le choix des nouveaux délégués ainsi que les représentants aux différents syndicats se fera lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

L'installation des délégués communautaires se tiendra le 05 janvier 2017.

Fonds de concours : Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, accepte le fonds de concours de Manzat-Communauté d'un montant de 14 027 €, pour la création du parking de la Maison de la Musique.

EHPAD : M. le Maire fait lecture du courrier adressé par Mme la Ministre Marisol Touraine autorisant la construction d'un nouvel EHPAD de 41 lits sur la commune. L'Agence Régionale de Santé devra prendre un arrêté en conséquence.

PERSONNEL :

Assurance des risques statutaires : Le Conseil municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, décide de prendre l'option suivante à compter du 1^{er} janvier 2017 auprès du courtier SOFAXIS, contrat négocié par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme en 2013 :

Hauteur de remboursement	Franchise en maladie ordinaire	Taux au 01/01/2017
100 %	10 jours	8.84 %

QUESTIONS DIVERSES :

Lotissement Les Charmilles : Le litige de voisinage lié au comportement d'une famille (divagation de chiens dans le lotissement, décharge de voitures, dépôt de ferrailles...) s'est aggravé le 12 novembre lorsque des inscriptions ont été découvertes sur la route face à la Mairie. La Gendarmerie a été saisie en vue d'une enquête.

Cependant, une mise en demeure a été adressée à la famille concernée afin d'enlever les dépôts constatés depuis septembre dernier.

Médecin : M. le maire a eu confirmation du départ d'un des médecins de la commune (Mme CRISTOCEA) en début d'année 2017. Des recherches sont en cours pour pallier à son remplacement : courriers adressés à l'Ordre des Médecins, l'ARS, l'ARDTA....

Trésorerie de Manzat : M. le Maire informe le Conseil Municipal que la Trésorerie de Manzat connaît actuellement de grandes difficultés liées à un manque de personnel. Des postes ont été non remplacés à la suite de mutations d'agents depuis la rentrée de septembre 2016.

De plus, l'activité habituelle du poste comptable sur les dossiers financiers sera forcément augmentée en raison de la fusion des communautés de communes de ce territoire. Le personnel en fonction connaît une surcharge de travail importante qu'il ne pourra pas assurer dans le temps. La Trésorerie arrive difficilement à assurer ses missions de base quant à la gestion des collectivités dont elle a la responsabilité. Le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, demande que des moyens humains supplémentaires soient octroyés à la Trésorerie de Manzat afin de permettre un travail efficace et un relationnel auprès du public.

Installation d'une société d'ambulances : Projet d'installation futur sur notre commune.

Doyenne de la commune : Mme Bousset a fêté ses 102 ans et une résidente de l'EHPAD ses 100 ans.

Les automnales : Vif succès du groupe espagnol.

Migrants : Un groupe de jeunes migrants de 25 à 29 ans s'est installé à Loubeyrat. Les associations qui leur viennent en aide sont à la recherche de bénévoles.

Maisons fleuries 2016 : le barème dressé par le jury est approuvé par le Conseil Municipal, avec 15 voix pour et 4 abstentions : Mme Lonchambon, M. Estier, Mme Alves et M. Berthier ne participent pas au vote, pour un montant total de 505 €, les prix allant de 20 € à 50 €.

Groupement d'achat gaz : le groupement mis en œuvre par le Conseil Départemental s'est réuni le 14 novembre 2016 à Gerzat, et a donné le résultat de l'appel d'offres pour 2017 : Le groupement Gaz de Bordeaux a été retenu. Le Maire a noté que la participation à ce groupement a permis une économie financière pour la commune.

Manifestation de Sioule et Patrimoine et du SIRB au Cinéma La Viouze : le 25 novembre 2016

Arrivée du nouveau Sous-Préfet de Riom M. Franck Boulanjon.

Plantation d'arbres à l'usine Eco-titanium par les enfants des écoles des Ancizes et de St Georges de Mons : le 1^{er} décembre 2016

Rapport d'activités de Manzat-communauté : consultable en Mairie.

Questions de Mme Jacqueline Lonchambon :

- Où en est la fusion des communes ? M. le Maire indique qu'il y a statu quo pour le moment en raison du nombre important de réunions pour la mise en place de la future Comcom. Ce sujet pourrait être repris au cours de l'année 2017.

- Avancement du PLU : l'inventaire des zones humides a été réalisé par des agents du SMAD. Le document terminé a été mis à disposition des habitants pendant le mois de novembre.

Une réunion avec les personnes publiques associées a eu lieu le 03 novembre 2016. La prochaine étape est l'arrêt du PLU en début 2017.

Question de Mme Laurence Alves :

- Suite au courrier qu'elle a reçu concernant la cabane des chasseurs de Tournobert, elle demande des explications sur cette construction. M. le Maire rappelle l'historique de ce local en bois démontable. Il signale que ce terrain a été retenu en collaboration avec les chasseurs suite à la vente d'un terrain privé sur lequel se trouvait leur ancienne cabane. Ce nouveau local en bois est actuellement construit dans une zone non constructible de la Commune malgré les dispositions du règlement. Ce terrain est fléché dans le futur PLU comme une zone spécifique pour l'installation d'une cabane de chasse démontable et sera régularisé lors de l'adoption du futur PLU.

Questions du public :

- « Zones blanches » en téléphonie mobile sur le secteur du plan d'eau, un dossier est en cours d'étude à la Préfecture.

- Vitesse des véhicules Rue des Beysses : solutions à trouver

- Problème de rétrécissement de la rue des Fades au niveau de la Place de la Poste .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.